



Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le
ID : 064-216400655-20230412-2023_19-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSEZ
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 12 avril 2023 à 19h00 /
2023ko apirilaren 12ko biltzarra, arratseko 19ak

Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
5 avril 2023 / 2023ko apirilaren 5a	27	18

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Antoine COGNAUD, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Thomas OYARZUN, Pascal PEYREBLANQUE, Ann SIMON, Gorka TABERNA, Thierry TALAZAC

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Nathalie DEJEAN (ek) à Ann SIMON (i)
Jérémy SAVATIER (ek) à Gorka TABERNA (ri)
Joana IRIGARAY (ek) à Bénédicte LUBERRIAGA (ri)
Didier ISASA (k) à Jean Pierre MOUHICA (ri)

Absents/ Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS, Murielle ARREGUI, Laetitia LAC

Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

2023-19 Fixation des taux des 3 impôts locaux pour l'année 2023 / 2023 urteko herriko 3 zergaen finkatzea

Depuis 2020, le taux de TH (Taxe d'Habitation) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus, suite à la réforme de la fiscalité directe locale. A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Pour rappel, les taux d'imposition 2022 à Ascain étaient les suivants :

Taxe Foncière sur le bâti : 26 %

Taxe Foncière sur le non bâti : 22,51 %

Taxe d'Habitation : 11,25 %

L'administration fiscale a communiqué les montants des bases prévisionnelles des 3 impôts locaux communaux pour 2023 :

Taxe Foncière sur le bâti : 7 939 000 €

Taxe Foncière sur le non bâti : 59 400 €

Taxe d'Habitation : 2 806 541 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2023 comme suit :

Taxe Foncière sur le bâti : 27 %, soit un produit attendu de 2 143 530 €

Taxe Foncière sur le non bâti : 23,38 %, soit un produit attendu de 13 888 €

Taxe d'Habitation : 11,68 %, soit un produit attendu de 327 804 €

PRÉCISE que la majoration de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires reste à 60 %, soit un produit attendu de 187 654 €.

Adopté par 16 voix pour, 3 voix contre (Didier ISASA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA) et 3 abstentions (Joana IRIGARAY, Jérémy SAVATIER, Gorka TABERNA)

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.

Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,

Jean Louis FOURNIER

